



EXTRAIT

des Registres des Délibérations du Conseil d'Administration

Séance du 27 MARS 2025

Le Conseil d'Administration s'est réuni dans le lieu accoutumé de ses séances en conformité avec la Loi du 5 décembre 1922, sous la présidence de :

M. Mohamed MAHALI

Administrateurs en exercice : 22

Présents : 18

M. MAHALI	M. DE GEA	M. MARKOVIC	Mme SIDI DRIS
Mme BAGHDAD	M. DOYER	Mme MARTINIANI	M. SMAILI
Mme BERNARDINI	M. GARCIN	Mme MATHERON	Mme VALVERDE
Mme BICAIS	M. GILLET	M. MORENO	
M. CAVANNA	Mme KADDOUR	M. RICHARD	

Absents/excusés avant donné pouvoir : 3

Mme BASS	à	Mme BAGHDAD
M. BEN MIHOUB	à	M. MAHALI

Mme CHENET	à	M. CAVANNA
------------	---	------------

Absents/excusés : 1

Mme FORTIAS

Nombre de votants (présents + représentés) : 21

DELIBERATION 25-16	N° 25-16 – VOIE NORD DE BERTHE – CESSIONS FONCIERES A LA METROPOLE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE
Cession foncière de tènements sur le secteur de la voie Berthe nord à la Seyne sur Mer au profit de la Métropole TPM	Mesdames, Messieurs, Monsieur le Président présente le rapport suivant : Dans le cadre de la résidentialisation du quartier Berthe à la Seyne Sur Mer et la publication du nouveau Plan de Renouveau Urbain en 2014, l'Office Public de l'Habitat TERRES DU SUD HABITAT a entamé une première vague de cession portant sur les voies et équipements ayant vocation à intégrer le domaine public routier communal / intercommunal. Ainsi, par acte authentique régularisé le 27 décembre 2017, l'Office TERRES DU SUD HABITAT a cédé à la Commune de la Seyne Sur Mer plusieurs parcelles à l'Euro symbolique afin de lui transférer la charge de la gestion et de l'entretien de ces dernières.

Au regard du transfert de compétences des communes vers les intercommunalités depuis le 1^{er} janvier 2018, la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE est chargée des opérations de régularisations foncières des voies et équipements de ce quartier et a, de ce fait, repris le cours de ces cessions.

Le cabinet Arragon, géomètre mandaté par la Métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE, a réalisé un plan de division le 7 novembre 2024 reprenant les parcelles à céder à la Métropole.

Il convient donc aujourd'hui, considérant la fusion intervenue le 1^{er} janvier 2021 entre TERRES DU SUD HABITAT et TOULON HABITAT MEDITERRANEE, que ce dernier procède à la cession des tènements ci-après détaillés au profit de la métropole TOULON PROVENCE MEDITERRANEE sur le secteur de la voie nord de Berthe à la Seyne Sur Mer.

PARCELLES CEDEES	SUPERFICIE EN M ²
AC 1428	3 482
AC 1429	351
AC 1430	669

PARCELLES CEDEES	SUPERFICIE EN M ²
AC 1432	16
AC 1437	69
AC 1438	178
AC 1439	51
AC 1440	121
AC 1421	348
AC 1423	70
AC 1424	191
AC 1425	452
AC 1072	238
AC 1073	318

Dans le cadre de cette cession, le Pôle Evaluation Domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques, a, par lettre valant avis sur la valeur vénale du 27 février 2025 évalué lesdites parcelles à céder au prix d'un Euro symbolique.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'autoriser la cession des parcelles ci-dessus énumérées à l'euro symbolique en faveur de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

- D'autoriser la Directrice Générale à accomplir toutes les formalités inhérentes à ladite cession y compris la signature de tous actes

Le Conseil d'Administration,

Vu l'article R421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation,

Considérant que le quorum du Conseil d'Administration est atteint,

Après avoir délibéré, selon le vote suivant :

Votes favorables	20	Abstention	1	Votes contre	0
------------------	----	------------	---	--------------	---

Article 1

AUTORISE la cession des parcelles ci-dessus énumérées à l'euro symbolique en faveur de la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Article 2

AUTORISE la Directrice Générale à accomplir toutes les formalités inhérentes à ladite cession y compris la signature de tous actes.

 Le Président du Conseil d'Administration,

Mohamed MAHALI

